

## 29<sup>ème</sup> CONGRES INTERNATIONAL DU CIRIEC AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL

Marcel Caballero, vice-président du CIRIEC-France

Quatre cent cinquante participants de 42 pays s'étaient retrouvés à Vienne (Autriche), du 12 au 14 septembre, pour témoigner de la vitalité du CIRIEC et de sa volonté de promouvoir l'économie d'intérêt général par la recherche et l'information

Le thème de ce 29<sup>ème</sup> Congrès international du CIRIEC : « L'économie publique, sociale et coopérative au service de l'intérêt général » a été illustré par 40 interventions en séances plénières. Une mention spéciale doit être faite à celles de **Benoît Hamon**, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire du gouvernement français, **Paul Singer**, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire du Brésil et **Pauline Green**, présidente de l'Alliance Coopérative Internationale. Tous ont manifesté leur préférence pour une économie libérée de la dictature des marchés, démocratique, respectueuse de l'environnement et au service du bien commun.

L'intervention de Benoît Hamon a été un temps fort du Congrès. Sa position - unique en Europe - de ministre rattaché au ministère de l'Economie et non à un ministère social, comme cela est le cas partout ailleurs, et le fut encore récemment en France, a suscité un grand intérêt. Le ministre a présenté les orientations de son ministère qui, face à la crise profonde du capitalisme financier, encourage un modèle de développement apte à rétablir le lien social, lutter contre les inégalités et créer durablement de la valeur.

Le ministre a rappelé la volonté politique du président de la République et du gouvernement de placer l'économie sociale au cœur de la stratégie de création d'emploi et de croissance en France. Il a souligné, « la capacité d'innovation de l'économie sociale et solidaire, son dynamisme en matière de création d'em-



ploi ou de richesses qui témoignent de sa meilleure résistance à la crise".

Le choix du gouvernement français de soutenir et promouvoir l'économie sociale et solidaire est, selon lui, structurant d'une approche diversifiée de l'économie, soulignant « qu'il y a besoin de "biodiversité" dans les facteurs de croissance et de cohésion sociale »

Il a également affirmé que l'Europe peut s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire pour renforcer son modèle social.

L'initiative lancée par la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social, incluant les réflexions sur le statut de la mutuelle européenne, doivent pouvoir y contribuer. Pour le ministre, le Conseil doit également se saisir de ces sujets et un travail intergouvernemental doit être mené en ce sens.

Outre les séances plénières et les travaux en ateliers, les congressistes ont été invités à débattre, dans des entreprises publiques et coopératives de Vienne, des problèmes de l'énergie, de l'eau, de la santé, du logement social et des transports.

La délégation française, conduite par le président du CIRIEC-France, **Alain Arnaud**, a pris une part très active aux travaux. Sont intervenus, **Jacques Fournier**, président d'honneur, **Jean-Philippe Poulnot**, président de la Fondation Chèque Déjeuner, **Pierre Bauby**, professeur à l'Université Paris VIII, **René Valladon**, Force Ouvrière et **Philippe Bance**, professeur à l'Université de Rouen.

La délégation a été reçue à l'Ambassade de France par l'ambassadeur, **Stéphane Gompertz**, en présence de **Benoît Hamon**. >>>



L'Assemblée générale de l'association, réunie à l'occasion du Congrès, a porté à la présidence du CIRIEC-International le Canadien **Léopold Beaulieu**, en remplacement de l'Allemand **Wilhem Georg Hanss**. **Alain Arnaud**, président du CIRIEC-France a été élu vice-président. Léopold Beaulieu préside FONDACTION, important fonds de pension d'origine syndicale, ainsi que la section canadienne du CIRIEC.

Enfin, le Prix Edgard Milhaud, destiné à encourager les jeunes chercheurs, doté de 10.000 €, a été décerné à la Belge **Anais Périlleux** pour sa recherche sur les services de micro finance des coopératives de crédit. La chercheuse française, **Céline Marival**, membre de la commission scientifique Economie sociale du CIRIEC-France, a été honorée d'une mention spéciale du jury.

## ACTUALITE

### BENOIT HAMON met en chantier la loi sur l'économie sociale

**B**enoît Hamon, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation, a rendu publiques les orientations du gouvernement en matière de soutien à l'économie sociale. Outre la nécessaire prise en compte systématique de l'ESS dans ses politiques, le Gouvernement a décidé d'inscrire à son agenda l'adoption d'un cadre législatif pour ce secteur. Ce projet de loi, très attendu par les acteurs, aura pour objectif de définir le périmètre de l'ESS et de la doter des moyens concourant à sa consolidation et à son développement.

Le projet de loi comprendra notamment les dispositions suivantes :

- > La reconnaissance légale de l'ESS et de ses acteurs,
- > La formalisation des leviers par lesquels l'Etat et les collectivités territoriales soutiennent et intègrent l'ESS dans leurs politiques publiques,
- > La modernisation des dispositions législatives régissant le statut des coopératives afin, notamment, d'aider les salariés dans le cadre des cessions ou des transmissions d'entreprises.

Le projet sera présenté au cours du 1er semestre 2013 à l'issue d'une concertation avec les acteurs du secteur.

Les lois espagnole et belge (Wallonie), ainsi que le projet portugais, à la préparation desquels les sections nationales du CIRIEC ont été associées, pourront fournir d'utiles indications en vue d'une future harmonisation européenne.

>>> Communiqué : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/13028.pdf>

### ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES

**L**a sénatrice socialiste de Paris **Marie-Noëlle Lienemann** a présenté devant la Commission des affaires économiques du Sénat un rapport sur "Les coopératives en France : un atout pour le redressement économique, un pilier de l'économie sociale et solidaire".

Il s'agit d'« accélérer le développement des coopératives », notamment en facilitant la reprise d'entreprises par leurs salariés. Ce rapport s'inscrit dans la perspective de la future loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire annoncée par le ministre **Benoît Hamon**, et qui devrait être promulguée en 2013.

Le rapport est disponible à la librairie en ligne du Sénat.

>>> <http://www.librairie.senat.fr/product-r11-707.html>.

**A**près sa publication aux Presses Universitaires de Rouen et du Havre, l'ouvrage de la commission scientifique du CIRIEC-France : « [L'action publique dans la crise : pour un renouveau en France et en Europe](#) », dirigé par Philippe Bance, est disponible en ligne.

Les principales conclusions de l'ouvrage procèdent de recommandations de politique économique et sociale visant à refonder l'Europe, aujourd'hui confrontée à une crise sans précédent. L'ouvrage souligne la nécessité de procéder à une « déconstruction créatrice » des politiques publiques européennes. Il recommande de s'appuyer sur certains acquis de l'UE pour réorienter ses politiques afin de servir l'intérêt général et promouvoir les solidarités.

Quatre grandes préconisations en ressortent :

1. Restaurer la « capacité » de l'action publique. Il s'agit de redonner aux pouvoirs publics des moyens d'action qui leur permettent de réguler l'économie et d'éviter notamment « l'effet boomerang » de l'endettement public, qui résulte largement de l'intervention massive et conjointe des Etats pour atténuer les effets de la récession.
2. Rompre avec le paradigme néolibéral. Les conceptions néolibérales qui ont dominé les politiques économiques depuis les années 1980 ont affaibli les Etats régulateurs et suscité, en particulier via la dérégulation financière, une crise économique, sociale et politique majeure, qui frappe aujourd'hui l'Europe. Le statu quo empêcherait l'Union d'agir efficacement pour remédier à la crise, et entrainerait l'UE dans une spirale dépressionniste mortifère.
3. Refonder l'Europe autour d'un projet politique. Face aux divergences de vue des pays européens, aux égoïsmes nationaux qui sont source de comportements de passager clandestin, l'Europe se doit de repenser ses politiques publiques autour d'un projet commun qui prenne appui sur une nouvelle dynamique initiée par des pays avant-gardistes.
4. Rénover l'action publique par la démocratie. La mise en synergie de l'action publique et des interventions des organisations d'économie sociale, une meilleure articulation des différents niveaux d'intervention des autorités publiques locales, nationales et européennes, la prise en compte d'indicateurs de bien-être seront d'indispensables outils de dépassement du cadre étroit de politiques publiques européennes actuelles.

Pour un accès à la version française : <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100503220&fa=sommaire>

Pour accéder à la version anglaise en ligne : <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100514530>

Cet ouvrage est le premier de la nouvelle Collection « Economie publique et économie sociale » créée aux PURH, avec le CIRIEC pour partenaire.

### **Présentation de la nouvelle Collection « Economie publique et économie sociale » aux Publications des Universités de Rouen et du Havre (PURH)**

De par leurs fondements et leurs histoires, l'économie publique et l'économie sociale ont pour ambition de faire autrement que le marché, voire d'en constituer une alternative. La crise économique mondiale qui s'est ouverte en 2008 a suscité un regain d'intérêt pour ces modes de régulation non marchands et, avec lui, la nécessité de relancer la réflexion scientifique autour de questions essentielles pour le développement durable

La collection « Economie publique et économie sociale » a été mise en place pour accueillir des travaux universitaires qui interrogent les ambitions fondatrices et refondatrices de l'économie publique ou de l'économie sociale. Son objet est l'analyse de l'utilité sociale de l'action publique et de l'économie sociale, de leurs spécificités vis-à-vis de l'économie marchande, tant du point de vue de leurs comportements, de leurs productions, des ressources humaines ou financières, que des relations particulières qu'elles entretiennent avec les territoires.

Si le champ couvert est bien celui de l'analyse économique, les travaux publiés s'inscrivent dans une perspective ouverte d'un point de vue méthodologique et privilégient la fécondité du travail pluridisciplinaire.

En France, la collection « Economie publique et économie sociale » est la seule spécifiquement dédiée à ces thématiques. A travers une écriture rigoureuse et accessible, elle vise à la fois un public d'universitaires, étudiants avancés et chercheurs et de praticiens. Les travaux qui sont soumis à la collection sont principalement destinés à la réalisation d'ouvrages qui présentent une forte cohérence interne dans le traitement d'une question ou problématique importante. Ils font l'objet, comme pour les revues scientifiques à comité de lecture, d'une double évaluation « en aveugle » par des universitaires du champ disciplinaire.

Les travaux sont à envoyer sous format numérique au directeur de collection à l'adresse suivante : [philippe.bance@univ-rouen.fr](mailto:philippe.bance@univ-rouen.fr)

Directeur de Collection :

**Philippe Bance**, Directeur-adjoint du laboratoire CREAM - EA 4702 (Centre de Recherche en Economie Appliquée à la Mondialisation) de l'Université de Rouen, Délégué Scientifique à l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), Président de la Commission scientifique « Economie publique » du CIRIEC-France.

Membres du comité éditorial de la Collection :

- **Malika Amhed Zaïd**, Professeur à l'Université de Tizi Ouzou et directrice du laboratoire REDYL, CIRIEC-Algérie.

- **Alain Arnaud**, Président du CIRIEC-France, Président de la Mutualité Fonction Publique MFP.

- **Franck Bailly**, Maître de Conférences à l'Université de Rouen.

- **Pierre Bauby**, Enseignant et chercheur à l'Université de Paris 8.

- **Luc Bernier**, Professeur à l'ENAP Canada, CIRIEC-Canada et Président du Conseil Scientifique International du CIRIEC.

- **Marcel Caballero**, Vice-président du CIRIEC-France, Président d'honneur de l'Institut de Coopération Sociale Internationale ICOSI.

- **Danièle Demoustier**, Maître de Conférences de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, Co-présidente de la commission scientifique Economie sociale du CIRIEC-France.

- **Fabienne Fecher**, Professeur à HEC-Ulg Belgique, Editeur de la Revue internationale « Annales de l'économie publique, sociale et coopérative ».

- **Jacques Fournier**, Conseiller d'Etat honoraire, Président d'honneur du CIRIEC-France, ancien Président de Gaz de France, de la SNCF et du CEEP.

- **Florence Jany-Catrice**, Professeure à l'Université de Lille 1, membre de l'IUF, responsable du master de Lille 1 « Action publique, institutions et économie sociale et solidaire ».

- **Hugues Jennequin**, Maître de Conférences à l'Université de Rouen.

- **Jacques Mazier**, Professeur à l'Université de Paris 13.

- **Nadine Richez-Battesti**, Maître de Conférences - HDR à l'Université d'Aix-Marseille, Co-présidente de la commission scientifique « Economie sociale » du CIRIEC France.

>>> [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)

## 4<sup>ème</sup> Conférence internationale de recherche en économie sociale



Les chercheurs confirmés et novices intéressés par l'ensemble des composantes de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, fondations) ont exprimé le besoin d'un lieu de rencontre et de débat d'idées. Le CIRIEC a donc décidé d'animer sur une base biennale (années impaires) une conférence internationale de recherche en économie sociale, en alternance avec ses congrès internationaux.

La Commission scientifique internationale sur l'économie sociale et coopérative du CIRIEC a la responsabilité scientifique de l'événement, son organisation matérielle étant assurée en partenariat avec la section nationale du CIRIEC qui l'accueille.

La dernière conférence s'est tenue à Valladolid (Espagne), en avril 2011. Elle a réuni quelque 400 participants de 40 pays. 154 communications ont été présentées, dans 30 ateliers. La prochaine édition aura lieu à l'Université d'Anvers, du 24 au 26 octobre 2013.

Outre les séances plénières, les travaux se dérouleront dans trente à trente six ateliers. Il est prévu entre 130 et 175 communications.

Date limite pour la soumission des communications : 15 février 2013

>>> [ciriec@ulg.ac.be](mailto:ciriec@ulg.ac.be)

## Tendances récentes de la recherche en économie sociale

La recherche internationale en économie sociale a connu trois changements importants au cours des cinq dernières années.

- En premier lieu, la réalité socioéconomique même, objet de cette recherche, a subi une profonde transformation suite à la crise financière et économique et à l'émergence d'attentes concernant le rôle de l'économie sociale.

- En deuxième lieu, les thématiques de recherche de la communauté scientifique se sont modifiées ces dernières années en s'adaptant aux mutations macro et microéconomiques de l'objet d'étude.

- Enfin, on a assisté à ce qu'on peut considérer comme la consolidation définitive et l'institutionnalisation de la recherche en économie sociale ainsi que de sa communauté scientifique.

Ceci se manifeste par une production scientifique prolifique et diversifiée, la reconnaissance des revues scientifiques spécialisées, la solidité des réseaux internationaux et des centres de recherche et de formation spécialisés, ainsi que par l'existence de conférences scientifiques internationales régulières.

Ces tendances sont analysées dans un numéro spécial des *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, la revue scientifique du CIRIEC : « Recent Trends in Social Economy Research » (Vol. 83 / N° 3)

>>> [wileyonlinelibrary.com/journal/apce](http://wileyonlinelibrary.com/journal/apce)

## PRIX EDGARD MILHAUD 2012

Titulaire de la chaire d'économie politique de l'Université de Genève, depuis 1902, et fondateur, en 1908, de la revue « *Les Annales de l'économie collective* », **Edgard Milhaud**, par ses écrits et son activité au Bureau International du Travail (B.I.T.), vise une meilleure organisation économique et sociale du monde pour y assurer une paix durable.

A 75 ans, Edgard Milhaud souhaite assurer la pérennité de la revue scientifique. C'est avec l'aide active d'amis suisses qu'en 1947 Milhaud constitua le CIRIEC, centre de recherche et d'information, qui aurait qualité pour entreprendre des enquêtes en divers pays. Il rêve même de la possibilité d'une évolution vers une association internationale non gouvernementale pour y débattre librement des questions socio-économiques, à l'instar de l'Association internationale pour le progrès social créée en marge du B.I.T.

Pour commémorer son fondateur, le CIRIEC instaure, en 2008, le Prix bisannuel international "Edgard Milhaud". Le Prix "Edgard Milhaud" vise à encourager et récompenser le travail d'un(e) jeune chercheur/se ou expert(e) sur une question d'intérêt pour le CIRIEC, en liaison avec le thème de ses congrès bisannuels. La finalité du Prix est d'inciter des jeunes à s'impliquer activement dans le CIRIEC et/ou à s'intéresser aux secteurs et activités, objets d'étude du CIRIEC :

> l'action de l'Etat et des pouvoirs publics régionaux et locaux dans les domaines économiques (politique



économique, régulation) ;

> les services publics et les services d'intérêt général ainsi que les entreprises publiques et mixtes, aux niveaux national, régional et local ;

> l'économie sociale : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif.

Pour l'édition 2012, le thème du Prix était : « **L'économie publique, sociale et coopérative au service de l'intérêt général** ».

Le Jury qui a décerné le Prix, à l'occasion du 29<sup>ème</sup> Congrès international du CIRIEC (Vienne, 12-14 septembre 2012), était présidé par Mme **Léona Detiège**, ancienne ministre belge, Présidente d'Honneur du CIRIEC.

Le Prix s'adressait à des chercheurs, âgés de moins de trente ans, ayant réalisé récemment une thèse de doctorat en liaison avec le thème proposé. De plus, les candidats devaient marquer leur intérêt aux activités du CIRIEC en exposant quelle contribution ils pourraient apporter en vue d'enrichir ses travaux. Les critères de sélection étaient la pertinence de la qualité scientifique et les retombées sociétales.

Le Prix, d'un montant de 10.000 €, a été attribué à la Belge **Anais Périlleux** pour sa recherche sur les services de micro finance des coopératives de crédit. La chercheuse française, **Céline Marival**, membre de la commission scientifique Economie sociale du CIRIEC-France, a été honorée d'une mention spéciale du jury.

## Agences de notation et souveraineté

### Alain Arnaud

Président du CIRIEC France  
Ancien président directeur général de la Banque Fédérale Mutualiste

Faut-il retirer leur triple A aux Standart & Poor's, Moody's, et Fitch, les trois agences de notation financière qui détiennent plus de 90% du marché mondial ? Si l'on se réfère à leur incapacité à avoir prévu les chocs financiers de ces quinze dernières années, et en dernier lieu la catastrophe des subprimes, la réponse est indéniablement oui. Doublement oui, car ces agences de notation portent aussi une lourde responsabilité dans la crise financière de 2008, dont on subit encore les effets désastreux aux plans économique et social, notamment dans la zone euro.

Souvenons-nous qu'en 2001, le jour même de la faillite d'Enron, l'une des plus grosses entreprises américaines, était encore notée A, alors qu'elle avait maquillé en bénéfiques ses pertes spéculatives sur le marché de l'électricité. Idem pour la banque d'investissements Lehman Brothers, qui s'est écroulée en 2008 sous le poids de ses pertes masquées par une comptabilité erronée. Que dire également de Standart & Poor's qui au plus fort de la crise des dettes souveraines en 2011, dégrade la note des Etats-Unis en se trompant de quelques 2000 milliards de dollars, ou encore annonce brutalement l'abaissement de la note de la France, dit que c'est une erreur, mais confirme cette annonce deux mois plus tard ?

Tout cela donne bien évidemment à réfléchir, car l'on voit bien que derrière tout cela, au nom de la liberté des marchés financiers et du dieu Argent, c'est l'autorité des Etats qui est bafouée, c'est la démocratie qui est mise au pilori. Pour autant, l'idée même de notation n'est pas à rejeter, car quoi de plus sain que de disposer d'outils permettant d'accroître la transparence dont les citoyens ont besoin, qu'il s'agisse des consommateurs, des investisseurs et plus généralement de tous ceux qui veulent s'engager. Ainsi, dans le domaine de l'investissement socialement responsable, des agences comme Novethic ou encore Vigeo ont été créées pour noter ou évaluer les entreprises en fonction de critères non financiers, tels que le secteur d'activité, l'impact sur l'environnement, le respect des droits fondamentaux de la personne, etc. L'objectif de ces notations extra-



financières est de contribuer à mettre un peu d'éthique et de morale dans la vie des affaires.

En matière de notation financière, il n'est pas choquant dans le principe que soit évaluée ou notée la capacité à rembourser de ceux qui empruntent : particuliers, entreprises, Etats et collectivités publiques. Mais ce qui est choquant en revanche, c'est lorsque l'outil passe du rôle d'indicateur à celui d'acteur, lorsque l'outil se trompe, lorsqu'il est utilisé à des fins spéculatives, ou pire, à des fins politiques.

Un candidat à l'élection présidentielle française a dit avec humour « qu'on n'avait jamais vu un thermomètre donner la fièvre », indiquant par là que les véritables causes de la crise financière étaient ailleurs. Il a raison sur ce point. Pour autant, l'action du thermomètre financier que constituent les agences de notation a été des plus critiquables, car non seulement il n'a pas donné la bonne température, mais il a accru la fièvre en amplifiant la crise, et surtout, il a mis en évidence un problème grave d'atteinte à la souveraineté des Etats et à la démocratie.

Mais qui sont ces agences de notation qui ont fait trembler le monde et dont la grande majorité de la population a récemment pris conscience de l'existence ? Quelle responsabilité ont-elles eue dans la crise financière ? Quelles conséquences dans le fonctionnement des sociétés et quelles leçons en tirer ?

**Les agences de notation financière existent depuis plus de cent cinquante ans, et leur développement a accompagné celui du capitalisme financier et des marchés boursiers.**

Certains historiens font remonter l'avènement de cette profession à Vidocq, célèbre policier français, qui a créé en 1833 une agence de détectives pour recueillir des informations sur les emprunteurs. Aux Etats-Unis, à la même époque, une évolution du même genre s'est faite jour avec la création d'agences chargées de faire des rapports sur la vie privée et la moralité des chefs d'entreprises. C'est en

1861 qu'à l'initiative du dénommé Henry Varnum Poor, analyste financier américain, apparaissent des études sur la solvabilité des compagnies de chemin de fer alors en plein développement. Henry Varnum Poor créa ainsi la première agence d'évaluation qui deviendra plus tard Standard & Poor's. C'est au début du XXème siècle que la notation financière stricto sensu a vu le jour, avec un journaliste financier, John Moody, dont la société qu'il avait créée évaluait les risques pris par les prêteurs, en s'appuyant sur une grille de notes. S & P et Fitch suivirent dans la foulée en utilisant la même méthode.

Cette façon de procéder a rapidement fait l'objet de nombreuses critiques, déjà. Mais la notation financière trouvait néanmoins sa consécration en 1931 avec l'obligation imposée aux banques américaines d'établir leurs bilans sur la base des opinions des agences de notation.

Quant à la notation des Etats, celle-ci a débuté en 1918, et déjà, une première controverse surgit avec la Grèce. En effet, en 1931, l'agence Moody's dégrade ce pays, ce qui eut pour conséquence de le précipiter dans la faillite, à cause de la flambée des taux d'intérêt que cette dégradation a entraînée. Cinq ans après, un coup d'état militaire survenait et mettait un étouffoir sur l'embrassement populaire !

D'autres exemples pourraient être donnés de jugements erronés, de grosses boulettes voire de fautes commises par ces agences qui au fil du temps ont pris une importance considérable dans la vie des marchés financiers.

Pourquoi cette importance ? Tout simplement parce que les pouvoirs publics, notamment anglo-saxons, ont imposé la référence aux agences de notation dans les réglementations financières. Ainsi, au fil du temps, ces agences se sont vues reconnaître un véritable rôle public, renforcées en cela par les gouvernements et les banques centrales. Par exemple en France, certaines institutions qui collectent de l'épargne publique ne peuvent investir les fonds collectés dans des entreprises qui n'auraient pas une note au moins égale à A, voire triple A. Par ailleurs, quand une grande entreprise ou une banque fait appel à l'épargne publique, elle a l'obligation d'être notée. Mais même sans être dans un système d'obligation, les investisseurs préfèrent en général effectuer leurs placements dans des organismes ou des obligations d'Etats bénéficiant d'une bonne notation, parce que celle-ci est considérée comme gage de sécurité.

Et pourtant, les méthodes d'évaluation des agences de notation, si elles s'appuient sur des procédures d'audit comptable assez normalisées, intègrent aussi pas mal d'opinions subjectives, fondées sur des a priori et des appréciations « pifométriques » qui ne font pas l'objet de débats contradictoires. C'est particulièrement vrai pour l'évaluation des dettes dites souveraines, c'est-à-dire celles des Etats, et nous venons de le voir pour la zone euro.

Ce faisant, en raison de l'aura qu'elles ont sur les marchés financiers, elles pèsent considérablement sur les politiques économiques, ce qui est proprement

insupportable, surtout quand sont mêlées aux estimations chiffrées, des appréciations purement idéologiques. Il faut savoir qu'un gouvernement de gauche est considéré par ces oracles de la finance internationale comme naturellement dispendieux et donc forcément suspect.

On voit ainsi que les notes délivrées par ces institutions, qui ne sont pourtant que des opinions, comme elles le rappellent volontiers, peuvent avoir des conséquences considérables, notamment en temps de crise. Pour une entreprise, une dégradation de la note renchérit directement le coût du crédit, voire même lui supprime l'accès au crédit, avec pour conséquence de ne plus pouvoir faire face à ses engagements et de s'écrouler rapidement. Idem pour les Etats, et ce qui s'est passé pour la Grèce est tout à fait scandaleux, quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur la politique économique de ce pays, et sur les pratiques magouilleuses de certains de ses ressortissants. Comment peut-on espérer que la Grèce s'en sorte alors que l'on augmente sans discernement le poids et le coût de sa dette, avec toutes les conséquences désastreuses que cela entraîne pour les populations ? Pour un particulier surendetté, il existe des procédures de type commission de surendettement qui prévoient des aménagements de remboursement en fonction des capacités du débiteur, et qui prévoient aussi des abandons de créances. Pour les dettes souveraines, rien de tel, faute d'accord international sur cette question.

### Comment fonctionnent les agences de notation ?

Il faut rappeler tout d'abord qu'elles sont en situation de **quasi monopole** et que trois agences sur 150 se partagent la quasi-totalité du marché mondial de la notation financière. Deux sont purement américaines, S & P et Moody's, avec la présence directe ou indirecte de groupes de presse dans leur capital. La troisième, Fitch, est contrôlée par une holding française Fimalac. Mais le groupe Fimalac est supervisé à 40% par un groupe de médias américain, ce qui n'est pas neutre.

La première des caractéristiques de ces agences de notation, c'est donc qu'elles sont **loin d'être indépendantes**. Comme on vient de le voir, elles ont des liens avec la presse financière, et elles ont à rémunérer des actionnaires avides de gains. S'ajoute à cette caractéristique de dépendance celle d'être en situation permanente de **conflit d'intérêts**. Les agences de notation ne sont pas du tout gênées d'être rémunérées par les organismes qu'elles notent et qui leur procurent l'essentiel de leurs rémunérations. On peut donc légitimement penser qu'elles n'ont pas intérêt à dégrader trop vite des entreprises importantes qui pourtant mériteraient de l'être. De nombreux manquements à l'objectivité ont ainsi été répertoriés aux Etats-Unis, et les scandales d'Enron et de Lehman Brothers en apportent des illustrations brillantes.

De la même façon, les agences notent aussi ces fameux produits de placement dits produits structurés, élaborés par des émetteurs financiers avec

des formules mathématiques et statistiques complexes, et tellement illisibles qu'il leur fallait une bonne notation pour attirer les investisseurs.

Mais là où le bât blesse, c'est que les agences de notation sont aussi rémunérées par les émetteurs de tels produits, au prorata de ce qui est vendu par les banques. Et bien entendu, plus il s'en vendait, plus elles gagnaient de l'argent. Le système est donc parfaitement pervers, les agences étant rémunérées aux deux bouts de la chaîne. La question de la dépendance des agences de notation aux marchés financiers et celle des conflits d'intérêts sont apparues de façon éclatante avec la **crise des subprimes**, à l'origine de la grave crise financière de 2008.

Un petit rappel : les subprimes sont des crédits immobiliers à risque octroyés aux Etats-Unis à des personnes à faible revenus. Ces crédits sont accordés plus facilement que des crédits classiques, mais avec des taux plus élevés, intégrant une prime de risque, d'où leur nom. Au surplus, les taux étaient variables, ce qui augmente le risque en cas de variation défavorable des taux de marché. Ces crédits étaient également garantis par une hypothèque sur les biens ainsi acquis. Compte-tenu des taux rémunérateurs et des garanties hypothécaires, ces crédits pourtant risqués, étaient très prisés des investisseurs. Pour néanmoins étaler les risques, ils ont fait l'objet de titrisations, c'est-à-dire de rachat aux banques, pour être intégrés dans des fonds obligataires structurés, proposés aux investisseurs institutionnels. Ces produits structurés ont alimenté les marchés, et se sont propagés à travers le monde dans les actifs financiers de nombreux investisseurs institutionnels : banques, assurances et grandes entreprises.

Les agences de notation avaient bien sûr un intérêt direct à ce que ce type de marché se développe, car comme je l'ai déjà indiqué, la notation des produits structurés leur apportait une rémunération fort substantielle. Mais ce système de mistigri a fini par s'écrouler, parce qu'en raison des taux élevés attachés aux crédits subprimes, les emprunteurs de départ n'ont pas pu faire face à leurs engagements. D'autre part, la valeur des biens immobiliers gageant ces crédits s'est effondrée en raison de la crise immobilière aux Etats-Unis, entraînant avec elle l'effondrement des produits structurés souscrits par les investisseurs, avec les dégâts que l'on sait.

Cela a été le phénomène déclenchant de la plus grave crise systémique qu'a connue ce monde.

Pour s'en tenir aux agences de notation, elles ont eu un rôle considérable, non seulement dans le déclenchement de la crise pour avoir eu un rôle actif dans l'organisation de ces marchés spéculatifs, mais aussi d'amplification pour avoir dans un premier temps bien noté des produits fondés sur une solvabilité douteuse, trompant ainsi la confiance des souscripteurs, et dans un deuxième temps, en surréagissant une fois la crise déclenchée, en dégradant les investisseurs titulaires de ces produits toxiques.

A cette situation de dépendance, de conflits d'intérêts, s'ajoute une autre caractéristique des

agences de notation, c'est **l'opacité** de leurs méthodes. Sur quels critères se basent-elles pour juger de la solvabilité à long terme d'un Etat, d'une collectivité publique ou d'une entreprise ? Elles se basent sur les éléments chiffrés issus du bilan comptable, bien sûr. Mais ces éléments ne valent qu'à l'instant T, et ne donnent pas beaucoup d'indications pour les perspectives de long terme. Ce sont donc des appréciations essentiellement subjectives qui définissent la notation, en particulier pour les dettes souveraines.

Pour abaisser la note des Etats-Unis en août 2011, S&P justifiait sa décision par de prétendus risques politiques de voir ce pays ne pas prendre de mesures suffisantes pour réduire son déficit public. Elle se trompait même de 2000 milliards de dollars qu'elle avait comptés deux fois. Cela ne l'a pas empêchée de maintenir son appréciation négative à long terme. Question : faut-il y voir la manifestation d'une méfiance vis-à-vis d'un président démocrate en place, ou encore une manipulation de l'opinion publique sur fond de campagne à l'élection présidentielle en 2012 ? Chacun jugera.

En ce qui concerne la zone euro, certains observateurs ont estimé injustifiées les dégradations successives de la note de la Grèce, alors que ce pays n'était plus en risque de défaut de remboursement compte-tenu des soutiens obtenus. Là aussi, s'agissait-il de créer les conditions d'attaques spéculatives comme l'on en a accusé Goldman & Sachs, et au final, de contribuer à déstabiliser un gouvernement socialiste à la tête du pays ? Comme c'est ce qui est arrivé, chacun appréciera.

On ne manquera pas non plus de s'interroger sur les motivations qui ont conduit S&P à dégrader plusieurs pays européens au moment où la situation se détendait quelque peu, ce qui a immédiatement conduit à relancer la spéculation contre ces Etats. On relèvera qu'il s'agit-là de bien étranges coïncidences !

En sens inverse, on notera que la Grande-Bretagne, gouvernée à droite avec une rigueur sans pareil, et dont les fondamentaux économiques et sociaux ne sont pas meilleurs que ceux de la France, loin de là, bénéficie du maintien de son triple A de la part de cette même agence. Pour justifier sa position, S&P cite les principaux points positifs dont est doté le Royaume-Uni selon elle: « *une économie saine, ouverte et diversifiée, soutenue par des institutions politiques efficaces, qui peuvent réagir rapidement aux défis économiques* ».

### **Quelles leçons faut-il tirer de tout cela ?**

En premier lieu, il faut rappeler que l'intervention des agences de notation telle qu'elle a été pratiquée jusqu'ici, a considérablement affaibli la souveraineté des Etats et porté un coup majeur à la démocratie.

Mais à qui la faute ? Ce sont les Etats eux-mêmes, à commencer par l'Etat américain, qui ont conféré aux agences de notation une importance considérable et un rôle public incontournable en les intégrant dans les réglementations financières. Dans le même temps, il n'a pas été prévu de modalités de contrôle ni



d'encadrement, au nom de la liberté des marchés financiers et au nom de la liberté d'opinion. Il faut savoir que la liberté d'opinion aux Etats-Unis est garantie par le premier amendement de la Constitution américaine, et les opinions émises par les agences de notation bénéficient de cette garantie, parce qu'elles sont assimilées à celles de la presse.

La réglementation bancaire dite Bâle II, qui fixe pour 13 pays de l'OCDE des normes pour mieux appréhender les risques bancaires, et des exigences en fonds propres pour les garantir, autorise les banques à avoir recours aux agences de notation, à condition que celles-ci soient agréées. Or quand on regarde les critères d'agrément, on s'aperçoit que ceux-ci, très subjectifs, sont difficiles à démontrer, et ne garantissent pas que les agences en question répondent à l'objectivité, l'indépendance ou encore la transparence souhaitées. C'est pourquoi, en l'état actuel des législations, on ne peut rien faire contre les agences de notation. Si elles se trompent, si elles commettent des erreurs, si elles émettent des jugements dont les conséquences s'avèrent désastreuses, aucune juridiction ne pourra les punir ni accorder de réparations aux victimes.

La crise financière que nous traversons aura eu au moins un mérite, celui de réveiller certaines consciences, tout du moins provisoirement. Il est vrai que face aux conséquences désastreuses des pratiques qui ont entraîné cette crise, il était difficile de ne pas s'élever contre les dérives du système financier, les pratiques spéculatives, les rémunérations abusives et les bonus.

Des réflexions, des études ont donc été lancées, pour trouver les moyens de gommer tous ces effets pervers liés aux pratiques des agences de notation.

Aux Etats-Unis, les réactions ont été violentes face à l'incapacité des agences à prévoir la chute des Enron, Lehman Brothers, et la crise des subprimes. De nombreux épargnants américains ont été ruinés. Mais pourtant pas de bouleversements majeurs puisque la Constitution américaine protège les agences. La Securities and Exchange Commission a toutefois déclaré qu'elle allait agir sur les agences !

En Europe, de timides mesures d'encadrement ont commencé d'être prises, en obligeant les agences à s'enregistrer auprès des autorités nationales et européennes, et en dotant ces autorités de pouvoirs d'investigation. Par ailleurs est prévue l'élaboration d'un rapport annuel de la Commission Européenne sur leur rôle, leurs règles déontologiques, la transparence de leurs méthodes et l'impact de leur activité sur les marchés financiers.

D'autres initiatives ont été prises : un projet d'agence de notation publique a été lancé par Michel Barnier, mais celui-ci a capoté ; un autre projet visant à la création d'une agence européenne de notation a été mis en œuvre sous l'égide d'un cabinet de conseil allemand. Mais pour qu'il soit crédible, il faudrait que cette agence soit indépendante des Etats ainsi que des émetteurs et des actionnaires. Ce n'est pas gagné ! Aux dernières nouvelles, ce projet est moribond, faute de trouver les moyens financiers nécessaires, parce qu'il en faut d'importants pour concurrencer les trois grands.

En France, le Sénat a constitué le 22 février dernier une mission commune d'information sur le fonctionnement, la méthodologie et la crédibilité des agences de notation, et a ouvert un blog pour recueillir des témoignages et des contributions auprès des investisseurs, des émetteurs et des salariés des agences de notation.

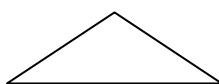
Craignons cependant que tout cela n'aille pas très loin.

Comme nous le voyons, les agences de notation ne sont pas encore tombées de leur piédestal. Elles continuent d'ailleurs d'être actives, et si l'on en croit les informations parues dans la presse, elles se sont invitées indirectement dans la campagne électorale française par de petites phrases savamment distillées et relayées par ceux qui avaient intérêt à développer les peurs.

En réalité, si les agences de notation sont un thermomètre, un indicateur, et leur utilité de ce point de vue n'est pas contestable si elles conduisent leur activité à bon escient, elles ne sont pas les causes de la maladie. Tout au plus elles amplifient la maladie par leurs pratiques irresponsables et leurs dérapages.

La véritable maladie, c'est cette gangrène générée par la cupidité des hommes qui envahit le fonctionnement des sociétés, des sociétés qui ont semé en leur sein les germes de leur propre éclatement, parce qu'elles ne connaissent plus leur finalité première, l'Homme, et privilégient le moyen, l'Argent, - des sociétés dont le moteur principal est alimenté par la frénésie financière et la spéculation, au détriment de la création de valeur par le travail, - des sociétés qui ne savent pas non plus, redistribuer équitablement les richesses produites, ni préserver leur environnement.

Tout ceci ne peut que conduire aux égoïsmes, aux injustices, aux inégalités, et finalement aux graves troubles de société.



# A LIRE / A VOIR

## LE PRIX DE L'INEGALITE

Par Joseph E. Stiglitz



**L**e capitalisme contemporain est inefficace, instable et injuste, affirme d'emblée Joseph Stiglitz. Après avoir traité de l'instabilité dans son précédent ouvrage, il s'attaque cette fois-ci à l'injustice. La montée des inégalités sociales n'étant désormais plus contestable, surtout aux Etats-Unis, l'ouvrage s'attache d'abord à en déterminer les causes. La mondialisation y a une lourde part. Elle donne en effet du pouvoir au capital au détriment du travail et accroît les risques d'instabilité : ceux qui y perdent leur travail peuvent ne jamais en retrouver et les gagnants refusent toujours de redistribuer une partie de ce qu'ils gagnent aux perdants, au nom de la compétitivité ("des impôts, vous n'y pensez pas dans ce monde concurrentiel !").

### Coût économique et politique

D'autres facteurs sont également à l'œuvre : la moindre force des syndicats, une gouvernance d'entreprise qui accepte des salaires démesurés, des politiques fiscales en faveur des riches. Et tout cela se combine : ce sont les sociétés les plus égalitaires qui font le plus pour préserver l'équité, les politiques

publiques des pays inégalitaires perpétuant la situation.

Or, la montée des inégalités a un coût. Elle nourrit l'instabilité économique : les riches épargnant davantage, quand ils accroissent trop leur part du gâteau, la demande manque ou ne survit qu'au prix d'un endettement déstabilisant ; les riches poussent aux politiques de déréglementation ; ils refusent les investissements publics nécessaires à l'efficacité économique de long terme ; ils bénéficient de rentes qui nuisent à l'efficacité globale.

Mais le coût est aussi politique, avec le recul de la participation électorale, surtout chez les moins bien lotis, la montée du poids de l'argent dans la politique et la capacité des riches à mener une bataille idéologique pour faire passer leurs intérêts particuliers pour l'intérêt général.

### Planche de salut

La bonne nouvelle, affirme Stiglitz, c'est que la politique économique peut jouer un rôle pour réduire les inégalités. Il faut une politique budgétaire orientée vers la promotion de l'investissement public, taxer la pollution plus que le travail, augmenter les impôts sur les riches. Il faut en finir avec la soi-disant indépendance des banques centrales : les sortir du giron public les a mises aux bottes des intérêts privés.

L'ouvrage se termine avec une trentaine de propositions pour arrêter la montée d'une société divisée, "*le cauchemar vers lequel nous marchons lentement*". Peut-on l'éviter ? "*Aujourd'hui, cet espoir vacille*", conclut un Stiglitz de plus en plus pessimiste au fil des ans.

Christian Chavagneux

*Alternatives Economiques* n° 316 - septembre 2012

[www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr)

>>> *Le prix de l'inégalité*, par Joseph E. Stiglitz - Edition : Les liens qui libèrent, 2012, 540 p., 23 euros

## Vidéo « Banque coopérative... quelle différence ? »

**L**a Banque Populaire Loire et Lyonnais a réalisé une vidéo, estampillée Année internationale des coopératives, sur le thème « Banque coopérative... quelle différence ? ». **Nadine Richez-Battesti**, maître de conférence en économie et auteur du livre « *Les banques coopératives en France* », témoigne du regain d'intérêt pour les coopératives et de leur modèle de gouvernance démocratique, notamment s'agissant des banques.

>>> A voir sur : <http://www.youtube.com/watch?v=RuaRdaNiEqY>

## L'ESS AU SOMMAIRE DE LA RECMA

La *Revue internationale de l'économie sociale* publie, dans son numéro de juillet, un important dossier sur l'économie sociale et solidaire (ESS) : « De l'approche entrepreneuriale à une perspective institutionnaliste ».

Au sommaire :



- ESS face à la crise : résistance ou participation au changement ;
- ESS et mutations organisationnelles ;
- ESS et territoire : un couple allant de soi...

Egalement dans ce numéro : « Quelle histoire pour nos coopératives ? », « Scop et norme ISO 26000 », « Le développement européen des mutuelles françaises ».

>>> [www.recma.org](http://www.recma.org)

## LES PLACEMENTS SOLIDAIRES



*Alternatives Economiques* publie un hors-série poche consacré aux placements solidaires : épargne salariale, produits d'épargne et de placement,...

« Civiliser la finance, dont la crise a jeté une lumière crue sur les dérives », placer pour investir autrement, tel est le message adressé tant aux particuliers qu'aux entreprises et organisations qui souhaitent donner un sens à leur épargne dans des placements solidaires et socialement utiles.

Cette 9e édition a été entièrement mise à jour et enrichie par la rédaction d'Alternatives Economiques et *Finansol*, cosignataire du numéro. Avec plus de 120 produits d'épargne, il offre le panorama le plus complet du secteur de la finance solidaire.

De l'actionnariat solidaire à l'épargne salariale en passant par les produits d'épargne et de placement, ce hors-série poche propose un panorama complet pour placer utilement son argent et donner du sens à son épargne.

Un guide indispensable pour investir autrement. Réalisé avec le soutien de *Novethic* et du *Crédit coopératif*

>>> [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr)

## CONSTRUIRE UN MONDE MEILLEUR

L'*Alliance coopérative internationale* a réalisé un ouvrage qui compile une centaine d'histoires coopératives à travers le monde entier. Intitulé « Construire un monde meilleur » (« Building A Better World »), l'ouvrage sera présenté lors du Sommet international des coopératives à Québec, en octobre prochain, et mis en vente lors de l'événement de clôture de l'Année internationale, Co-operatives United, qui se tient à Manchester du 29 octobre au 2 novembre.

>>> <http://2012.coop/en/media/news/ica-book-shows-power-co-operatives>

## L'ECONOMIE SOCIALE A LA RADIO

Une nouvelle émission de radio décrypte l'économie sociale. Présentée par Christine Quentin, du lundi au vendredi, à 7h15 sur Radio Classique (101.1 sur Paris), cette émission s'intéresse au dynamisme et au caractère innovant de l'économie sociale en France.

## Espagne : sociétés anonymes de travail

La *Sociedad Anónima Laboral (SAL)* espagnole est un modèle d'entreprise unique en Europe.

Deux principes sont à la base des SAL :

- Les salariés sont majoritaires dans le capital de l'entreprise (au moins 51%)
- Nul ne peut détenir plus d'un tiers du capital, à l'exception des investisseurs publics ou non lucratifs, dont la part peut atteindre 49 %. Pour créer une SAL, il faut donc au moins trois personnes : deux salariés et un investisseur extérieur, qui peut être privé ou public. Le capital social est au minimum de 60.000 €.

D'un point de vue administratif, le fonctionnement est identique à celui des sociétés anonymes classiques, avec la différence qu'avant d'enregistrer la société au registre du commerce, elle doit être déclarée au ministère du Travail qui est seul compétent pour attribuer le statut de SAL. Une différence notable avec les coopératives : alors que ces dernières appliquent la règle « Un homme = une voix », dans les SAL le vote en assemblée générale s'effectue sur une base proportionnelle au nombre de parts sociales détenues. Les parts sociales sont nominatives. Le départ d'un associé (retraite, démission, ...) l'oblige à offrir ses parts à ceux qui ont un droit prioritaire d'acquisition fixé par la loi. C'est ainsi que les associés peuvent déclarer prioritaires les héritiers d'un associé décédé. Les SAL sont assujetties à l'impôt sur les sociétés ; elles sont tenues de constituer des fonds de réserves impartageables, à hauteur de 10% des bénéfices de chaque exercice.

Le modèle des SAL est adapté à la création de petites et moyennes entreprises. C'est aussi une formule favorisant la reprise d'entreprises par les salariés. Ces entreprises, à base d'actionariat salarial, appartiennent au champ de l'économie sociale.

Les premières SAL ont été créées dans les années 60. Il s'agissait, pour l'essentiel, d'entreprises en difficulté rachetées par leurs salariés. Ce fut le cas, en particulier, dans les transports publics de Valence. Dans la période de transition démocratique, après la fin du régime franquiste, les pouvoirs publics, en particulier le gouvernement socialiste, ont encouragé financièrement cette solution, plus avantageuse du point de vue social et moins coûteuse que l'attribution d'allocations chômage. Dès la promulgation de la loi sur les sociétés anonymes de travail, en 1986, 1.000 SAL ont été créées grâce à un nouveau système d'attribution des allocations chômage sous la forme d'un versement unique accordé aux demandeurs d'emploi qui s'engageaient à investir cette somme dans l'acquisition de parts sociales dans une entreprise d'économie sociale. Les syndicats ont encouragé cette solution. Les SAL ont connu, dès lors, un développement rapide, facilité par les structures régionales d'appui qu'elles ont rapidement créées : conseil juridique, formation, aide à la gestion,... Les gouvernements autonomes régionaux ont également contribué en attribuant des aides en complément de celles de l'Etat. Mais la création de nouvelles SAL a subi un tassement depuis le début de la crise. Leurs responsables attribuent ce phénomène à l'insuffisance des mesures incitatives gouvernementales. Alors qu'en 2006, il existait 20.000 SAL, employant 130.000 personnes, elles n'étaient plus que 17.000, fin 2008, avec 100.000 travailleurs. Et cette tendance s'est poursuivie.

En Espagne, les SAL et les coopératives constituent l'essentiel de l'économie sociale. Les fédérations régionales et groupements sectoriels de SAL constituent la Confédération des SAL (CONFESAL) dont le président est actuellement José María ALGORA. CONFESAL est membre de la CEPES (Confédération espagnole de l'économie sociale), de la CECOP (Confédération européenne des coopératives de production) et du CIRIEC-Espagne.



En France, cette formule pourrait présenter un intérêt si l'on prend en compte le fait que dans les quinze prochaines années il est prévu que plus de 700.000 entreprises changent de mains du fait des départs massifs à la retraite de leurs chefs d'entreprise. C'est d'ores et déjà le cas dans six cessions d'entreprises sur dix.

Au moment où Benoît Hamon, ministre en charge de l'économie sociale, met en chantier un projet de nouveau statut pour les coopératives, entre entreprise classique et SCOP, l'expérience espagnole fournit un utile élément d'information et de comparaison.

# AGENDA

## 4<sup>ème</sup> PRIX DE LA RECHERCHE COOPERATIVE

Organisé par le Crédit Mutuel en partenariat avec la *RECMA (Revue internationale de l'économie sociale)*, le Prix de la recherche coopérative récompense les mémoires de Master portant sur les coopératives.

Conditions :

- Avoir réalisé un Master 2 recherche ou professionnel en 2012
- Le sujet de mémoire doit porter sur les coopératives, en France ou dans le monde
- Avoir obtenu une mention bien ou très bien
- Adresser sa candidature avant le 22 octobre 2012



Un jury universitaire désignera trois lauréats qui se partageront 5 000 euros :

- 1er prix : 2.000 €
- 2<sup>ème</sup> prix : 1.500 €
- 3<sup>ème</sup> prix : 1.500 €

Remise des prix le 17 décembre 2012 à la Fondation du Crédit Mutuel.

>>> Candidatures : [cncm-rse@creditmutuel3d.com](mailto:cncm-rse@creditmutuel3d.com) en indiquant en objet « Candidature Prix de la Recherche Coopérative »

## COLLOQUE DE L'ADDES

### *L'économie sociale dans le mouvement des idées*

#### Appel à communications



Depuis sa première manifestation, en 1983, l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale a principalement centré son activité scientifique sur la collecte de données sur l'économie sociale, sur la rigueur des méthodologies suivies, sur leur articulation avec la Comptabilité Nationale et sur leur intégration au sein du système statistique français. Des progrès sensibles ont été réalisés dans ce sens. Par la suite, son champ d'analyse s'est progressivement étendu aux diverses sciences humaines et sociales, notamment à l'histoire, pour développer les connaissances scientifiques sur l'économie sociale. A l'occasion de son trentième anniversaire, l'ADDES souhaite, lors de son 25<sup>e</sup> colloque, faire le point sur la doctrine et les discours qui ont fait et qui continuent à construire et animer aujourd'hui l'économie sociale.

L'ADDES attend des propositions de communications originales, portées par des chercheurs ou par des acteurs et s'appuyant sur des disciplines variées (économie, sciences de gestion, sciences politiques, histoire, sciences de la communication, sociologie, etc.) et visant à illustrer, à clarifier et à mettre en débat la place effective qu'occupe l'économie sociale dans la société contemporaine et ses apports dans le mouvement général des idées.

Les propositions de communications sont à adresser sous format électronique, avant le 20 octobre 2012, à [Véronique LAROSEE](mailto:veronique.larosee@coopanet.com), déléguée générale de l'ADDES : [adde@coopanet.com](mailto:adde@coopanet.com)

Les articles devront être écrits en français, comprendre un résumé en français et en anglais et une bibliographie.

Les communications retenues feront l'objet d'une publication dans la *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*.

# ADHESION AU CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud  
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers  
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique  
Le CIRIEC est établi dans quinze pays

La section française est une association sans but lucratif constituée d'adhérents, personnes physiques et morales  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,  
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain Arnaud, président de la Mutualité Fonction Publique

**Informations-adhésions : >>> [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)**

Si  
vous  
souhaitez  
contribuer à  
alimenter les *Brèves*



**[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)**



## **CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

### **CIRIEC-France**

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)  
[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



Lettre électronique éditée par le CIRIEC-France

**Rédaction : Marcel Caballero**

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs  
Ils peuvent être reproduits librement, avec l'indication de la source